

PLAN STRATEGIQUE DU PMF/FEM 2015-2018

Mali

Ressources à investir :

CORE	US\$400,000
STAR	US\$400,000
UNDP TRAC	US\$1,000,000
GOUVERNEMENT	US\$ 00 000



TABLE DES MATIERES

SIGLE ET ABREVIATION	3
1. CONTEXTE	5
1.1 PMF/FEM MALI :	5
2. PRIORITES.....	6
2.1. LE MALI ET LES CONVENTIONS INTERNATIONALES	6
2.2 PRIORITES NATIONALES	7
2.3 PRIORITES STRATEGIQUES DU PROGRAMME POUR FEM-6.....	7
3. INITIATIVE STRATEGIQUE PRIORITAIRE	10
4. RESULTATS, INDICATEURS ET ACTIVITES ATTENDUES	13
5. PLAN DE SUIVI/EVALUATION.....	17
6. STRATEGIE DE CAPITALISATION DES RESULTATS AU NIVEAU DU	
PORTEFEUILLE DE PROJETS	19
6.1. STRATEGIES GRANT MAKER + BAILLEUR	19
7. RENFORCEMENT DE LA GESTION DES CONNAISSANCES	22
7.1 PLAN POUR LA DIFFUSION DES LEÇONS APPRISSES	22
7.2 PLAN POUR LE PLAIDOYER EN VUE DE CHANGER LES POLITIQUES ET APPLIQUER LES BONNES PRATIQUES	22
7.3 PLAN POUR LA REPLICATION DES PROJETS A GRANDE ECHELLE.....	22
8. PLAN DE MOBILISATION DES RESSOURCES	23
8.1 PLAN DE MOBILISATION DE RESSOURCES	23
8.2 PARTENARIATS POTENTIELS POUR LA SYNERGIE ET MOBILISATION DES RESSOURCES	23
9. PLAN DE GESTION DES RISQUES	25
9.1 RISQUES POTENTIELS IDENTIFIES	25
9.2 REDUCTION DES RISQUES	25
10. APPROBATION DU COMITE NATIONAL DE PILOTAGE.....	27
ANNEXE 1 RESUME SYNOPTIQUE DU RAPPORT D’EVALUATION DE LA	
SITUATION DE REFERENCE	28



SIGLE ET ABREVIATION

ABS	: Access and Benefit-Sharing
AEDD	: Agence pour l'Environnement et le Développement Durable
ANCR	: Auto Evaluation des Besoins de Renforcement des Capacités Nationales
AN-RM	: Assemblée Nationale République du Mali
APAC	: Aires du Patrimoine Autochtone et Communautaire
BD	: Bio-diversité
CC	: Changements climatiques
CDB	: Convention sur la diversité biologique
CH	: Polluants chimiques
CN	: Coordinateur Nationale
CNP	: Comité Nationale de Pilotage
CPS	: Country Program Strategies
CSCR	: Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
CSLP	: Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DRS/CES	: Défense –Restauration des Sols / Conservations des Eaux et du Sol
DSRP	: Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP)
ECOSOC	: Conseil Economique et Social des Nations Unies
EIES	: Etude d'impact Environnemental et Social
FEM	: Fonds pour l'Environnement Mondial
GDF	: Gestion Durable des Forêts
GDT	: Gestion Durable des Terres
HIMO	: Haute intensité de Main d'Œuvre
IW	: International Water
IPE	: Initiative Pauvreté Environnement
NBSAP	: Stratégie nationale pour la biodiversité et Plan d'action
OCB	: Organisation Communautaire de Base
ODD	: Objectifs de Développement Durable
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	: Organisations Non Gouvernementales
OSC	: Organisation Sociocommunautaire
OP 6	: Sixième Phase Opérationnelle
P_RM	: Président République du Mali
PAN	: Programmes Nationaux d'Action
PANA	: Plans d'Action Nationaux d'Adaptation
PAS	: Programmes d'Action Stratégiques
PASP-Mali	: Programme Africain relatif aux Stocks de Pesticides obsolètes
PDSEC	: Plan Développement Social, Economique et Culturel
PMF	: Programme de Micro Financement
PNMO	: Plan National de Mise en Œuvre
PNPE	: Politique Nationale de la Protection de l'Environnement
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
POP	: Polluants Organiques Persistants
RNA	: Régénération Naturelle Assistée
SECO /ONG	: Secrétariat de Coordination des Organisations non Gouvernementales
SC	: Convention de Stockholm
S-E	: Suivi et évaluation



Au service
des peuples
et des nations

SGP	: Small Grants Programme
SRI	: Système de Riziculture Irrigué
STAR	: Système Transparent d'Allocation des Ressources
UCGP	: Unité de Coordination et de Gestion du Projet
UNCCD	: Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification
UNFCCC	: Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
UNOPS	: Bureau des Services d'Appui aux Projets



1. CONTEXTE

Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) du Programme de micro financements (PMF) fournit aux organisations de la société civile des subventions dans les domaines focaux du FEM comme : Atténuation des Changements Climatiques (CC), Conservation de la biodiversité (BD), Protection des eaux internationales (IW), Réduction de l'impact des produits chimiques et les polluants organiques persistants (CH), Prévention de la dégradation des terres (la gestion LD), et Promotion durable des forêts (GDF). Le PMF vise également à générer des moyens de subsistance durables, à réduire la pauvreté, et de créer l'autonomisation des communautés.

1.1 PMF/FEM Mali :

Le Programme de Micro financements (PMF/FEM) a été lancé par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) au Mali en 1992 comme initiative pilote du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) pour contribuer dans une large mesure au programme de travail du FEM en focalisant spécialement les actions communautaires, qui visent les aspects locaux de l'enjeu environnemental global. Le Programme est basé sur la mobilisation des communautés dans la préservation de la diversité biologique, dans la lutte contre les Changements Climatiques, dans la protection des eaux internationales, dans la lutte contre la dégradation des terres, et les Polluants Organiques Persistants (POPs) par des solutions appropriées locales. De la phase pilote à ce jour: 326 projets ont été financés pour un montant total de 7 400 000 USD répartis comme suit :

Tableau 1 Répartition des projets par domaines durant les différentes phases du programme au Mali

Domaines/ Phases	Nbre	Biodiversité (%)	Changements Climatiques (%)	Eaux Inter. (%)	Dégradation des Terres (%)	Polluants Organiques Persistants (%)	Multi thème (%)
Pilote.	19	66	4	17			13
OP1	23	69	9	9			13
OP2 -OP3	210	44 ,10	24,10	18,20	13	13,60	
OP4	34	18	6	3	26	15	12
OP 5	40	14	11	5	58	14	5

Le programme a atteint d'importants résultats au Mali qui ont permis de :

- ✓ Développer les compétences nationales des ONG et des groupes de base (à travers l'appui/conseil et la formation), afin de mieux les orienter et de renforcer leur capacité d'action à faire face aux problèmes environnementaux ;
- ✓ Impliquer tous les partenaires et acteurs dans un processus de dialogue permanent autour des questions environnementales au Mali ;
- ✓ Fournir un mécanisme de démonstration et de diffusion des solutions communautaires aux problèmes environnementaux mondiaux ;
- ✓ Apporter des appuis institutionnels conséquents aux ONG partenaires, notamment le SECO –ONG dans un souci d'assurer la durabilité du programme ;


 Au service
des peuples
et des nations

- ✓ Aider les ONG et OCB à contribuer à la protection de l'environnement à travers des projets qui ont touché toutes les régions du pays ;
- ✓ Contribuer à la mise en œuvre des conventions internationales que le Mali a signé et ratifié ;
- ✓ Développer un partenariat efficace en faveur de l'environnement entre le PMF/FEM et divers acteurs, notamment : les projets du Système des Nations Unies au Mali, les ONG nationales et internationales, des institutions de recherche et de formation, des services techniques étatiques etc.
- ✓ Renforcer le partenariat avec les projets du PNUD et du Système des Nations Unies (IPE, UNOPS, la Banque mondiale etc.) pour renforcer les synergies et mobiliser les cofinancements.

2. PRIORITES

2.1. Le Mali et les conventions internationales

Pour pallier aux vulnérabilités environnementales le Mali a décidé d'investir dans la protection de l'environnement et le développement durable. C'est ainsi qu'il a signé et ratifié la majorité des conventions environnementales multilatérales des Nations Unies, notamment:

Tableau 2 Liste des conventions pertinentes et plans ou programmes nationaux/régionaux

Conventions de Rio + cadres de planification nationale	Date de ratification /achèvement
Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB)	29 septembre 1995
CBD Stratégie nationale pour la biodiversité et Plan d'action (NBSAP)	10 Mai 2001
Convention Africaine pour la Conservation de la Nature	16 Septembre 1972
Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages (ABS)	25 Août 2014
Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (UNFCCC)	28 Décembre 1994
Communications nationales (3ème) UNFCCC	La 1 ^{ère} en 2000 et la 2 ^{ème} en 2011 en cours d'adoption
Actions pays d'atténuation appropriée UNFCCC (NAMA)	La constitution de l'équipe d'experts pour l'élaboration du NAMA est en cours
Plans d'action nationaux d'adaptation UNFCCC (NAPA)	2007
Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification (UNCCD)	30 Octobre 1995
Programmes nationaux d'action de l'UNCCD (NAP)	Décret N°95-166-P-RM du 14 avril 1995
Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP)	24 avril 2003
La Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer des déchets dangereux et le contrôle de leurs mouvements transfrontières.	21 février 1996.
SC plan national de mise en œuvre (PNMO)	Adoption par le Gouvernement en Conseil de Ministres le 10 mai 2001
Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP)	CSLP : 2002- 2007, CSCRP : 2007-2011. Le troisième en cours d'élaboration 2012-2017.
Programmes d'Action Stratégiques (PAS) pour les organismes internationaux de partage de l'eau	22 Novembre 2010
Convention de Minamata sur le Mercure	Signé : 10 Octobre 2013
Convention Africaine pour la Conservation de la Nature	16 Septembre 1972



Programmes Action National (PAN) LCD	1998
Convention de Stockholm (SC)	21 Mai 2003
Plan de mise en œuvre SC national	Le Mali a élaboré plan de mise en œuvre de la convention
Date de la planification nationale des Conventions de Rio	Le Mali a une Politique Nationale de Protection de l'Environnement adoptée en 1998, il dispose également de 9 programmes nationaux de lutte contre la désertification, le Plan d'Action National Adaptation (PANA) qui date de juillet 2007 et le Programme National de mise en œuvre des OMD de 2015
Auto Evaluation des Besoins de Renforcement des capacités nationales pour la mise en œuvre des conventions de Rio(ANCR)	Décembre 2006
Exercice national de formulation du portefeuille de projets à soumettre au FEM-5 (NPFE)	Avril 2011

2.2 Priorités nationales

Dans sa volonté de relever les défis environnementaux conformément à la politique nationale de la protection de l'environnement (PNPE), le Mali a signé et ratifié plusieurs instruments juridiques internationaux.

Les défis dans le secteur de l'environnement sont : (i) procéder à l'application de l'EIES aux politiques sectorielles et aux investissements dans la gestion durable des terres (GDT). (ii) procéder à l'application systématique des EIES à tous les programmes, politiques et projets dans les différents secteurs et règlementer l'emploi des pesticides et le prélèvement des eaux ; (iii) renforcer les connaissances et valoriser les ressources dans le domaine de la biodiversité ; (iv) mettre en place des normes de contrôle de déchets ; (v) mettre en place un mécanisme efficace de suivi des questions environnementales du secteur industriel ; (vi) mettre en œuvre la stratégie et le plan d'actions sur les changements climatiques par les différents secteurs ; (vii) transférer la gestion des ressources naturelles aux collectivités territoriales ; (viii) opérationnaliser les cadres de concertation ; (ix) procéder à un inventaire des ressources forestières au niveau national pour avoir une situation de référence du taux de couverture ligneuse.

2.3 Priorités stratégiques du programme pour FEM-6

Les priorités stratégiques du Programme pour FEM-6 ont été présentées, examinées et arrêtées dans le cadre de la préparation des documents fournis pour les négociations de la reconstitution des ressources. Cette section expose de manière très résumée, mais fidèle en substance, les orientations du Programme pour FEM-6.

L'objectif du programme pour FEM-6 est le suivant : « *Aider efficacement à produire des avantages environnementaux mondiaux et à préserver le patrimoine écologique mondial en apportant des solutions communautaires et locales qui complètent et renforcent les mesures prises aux niveaux national et mondial.* ».

La conception proposée pour la phase opérationnelle 6 du Programme repose sur les principes suivants :



(a) Pour l'octroi de financements aux pays, privilégier les initiatives stratégiques clairement définies qui sont basées sur les priorités nationales et mondiales et peuvent produire un impact stratégique ;

(b) Recentrer les financements, qui visaient six domaines d'intervention et onze objectifs immédiats, sur quatre thèmes prioritaires transversaux permettant de tirer parti des possibilités qu'offre le Programme de favoriser les synergies entre les domaines d'intervention ;

(c) Axer les financements sur des zones géographiques terrestres et marines spécifiques, pour lesquelles les points de référence et les indicateurs peuvent être mieux choisis et se prêtent à un suivi qui mette en lumière les effets à long terme (à noter que cette approche serait utilisée pour les programmes nationaux ayant atteint un certain degré de maturité, tandis que les programmes relativement récents ou nouveaux pourraient continuer à effectuer des travaux de base, en élargissant au besoin leur portée géographique).

Le Programme suivra une démarche en trois points : a) concentration des activités sur les écosystèmes dont l'importance vitale est reconnue au niveau mondial ; b) mise en place de mécanismes novateurs d'appui institutionnel et financier pour accroître l'utilité et l'impact des projets aux niveaux national et mondial ; et c) renforcement systématique des capacités des acteurs de la société civile locale et nationales, élément essentiel pour la préservation de l'environnement.

Le Programme contribuera à la mise en œuvre des actions clés suivantes :

(a) Cogestion et gouvernance durables, dans les pays participants, des écosystèmes ayant une valeur universelle en termes de paysage terrestre et marin.

Le Programme s'appuiera pour cela sur l'expérience acquise depuis plus de 20 ans, en passant d'une approche fondée sur des projets autonomes à une approche globale dans laquelle chaque projet financé complète les autres, sur le plan tant géographique que thématique, ce qui produira des effets plus sensibles et plus rapides. Il s'agira également d'établir un lien plus étroit avec un domaine d'intervention clairement défini pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, stratégies et plans nationaux. Les interventions ciblées seront facilitées par le fait que l'on encouragera à utiliser le *Programme comme prestataire de services* pour les projets nationaux ou régionaux de grande envergure. D'une manière générale, ces projets apporteront un appui aux organisations communautaires et aux OSC pour leur permettre de s'affranchir des micro-financements et de participer activement à des projets de plus grande envergure, voire même de les gérer.

(b) *Élargissement et renforcement des réseaux d'aires protégées par des populations autochtones et locales, aux niveaux national et mondial.*

Cette mesure, qui contribue à un objectif important du Programme de travail relatif aux aires protégées élaboré au titre de la Convention sur la diversité biologique (CDB), pourrait accroître de 12 à 17 % l'étendue des aires protégées dans le monde. Elle reflète également le passage du Programme à des approches globales et intégrées dans FEM-6.

(c) Création dans chaque pays d'un réseau de communautés et d'OSC capables de coordonner les actions communes menées au niveau national et de représenter leurs membres dans un dialogue constructif avec le gouvernement sur la planification et l'élaboration de politiques nationales concernant l'environnement et le développement durables.



Au service
des peuples
et des nations

(d) Promotion du partage, au niveau mondial, de technologies et méthodes de protection et de gestion durable de l'environnement mondial qui sont novatrices et peuvent être appliquées par les populations locales et les OSC.

(e) Apport de ressources supplémentaires aux populations et aux OSC locales grâce la conception et à l'expérimentation de méthodes d'utilisation durable des actifs locaux et de mécanismes novateurs de financement de la protection de l'environnement, y compris leur reproduction à plus grande échelle.



Au service
des peuples
et des nations

3. Initiative stratégique prioritaire

Nonobstant les priorités générales (chapitre 2.1) le Mali a opté pour deux des initiatives stratégiques parmi les quatre prévues pour la mise en œuvre de l'OP6. Il s'agit des initiatives suivantes :

- a. Agro-écologie climato-intelligente et innovante ;
- b. Coalitions pour la gestion des substances chimiques à l'échelle locale, nationale et mondiale .

Les initiatives choisies par le Mali se retrouvent dispersé dans six objectifs des Objectifs de Développement Durables (ODD) (voir tableau N° 3.)

Tableau 3 : Liens entre la niche du PMF/FEM, les priorités nationales et les objectifs de la 6e phase opérationnelle de SGP

ODD	Initiatives stratégiques OP 6 du PMF/FEM	Résultats collectifs du FEM 6- par domaine focal	Niches du CPS (identifiées par rapport aux priorités Nationales et aux Programmes des autres Agences)	Complémentarité entre le Programme Pays du PMF et la programmation stratégique du Bureau Pays du PNUD
<p>Intégrer la conservation et l'utilisation durables de la biodiversité dans les productions agro-écologiques à travers des initiatives et actions communautaires de base</p> <p>Améliorer les actions et pratiques communautaires afin de réduire des impacts en agroforesterie, écosystème forestier et services démontrée pour soutenir la fonctionnalité des écosystèmes.</p> <p>Des modèles de gestion durable à base communautaire des forêts développés, et testés, et réduction des impacts en agroforesterie, écosystème forestier et services démontrée pour soutenir la fonctionnalité des écosystèmes.</p>	<p>Agro-écologie Intelligente Innovatrice dans un contexte de changement climatique Composante 2 SGP : <i>Agro-écologie Intelligente Innovatrice tenant compte des effets des changements climatiques</i></p> <p>2.1 Pratiques agro-écologie qui comportent des mesures pour réduire les émissions de CO2 et de renforcement de la résilience au changement climatique essayé et testé dans les zones tampons, des aires protégées et des corridors forestiers et largement diffusés dans au moins 30 pays prioritaires</p>	<p><i>conserver la biodiversité d'importance mondiale et les biens et services écosystémiques qu'elle fournit à la société</i></p> <p><i>Gestion durable des terres dans les systèmes de production (agriculture, pâturages et paysages forestiers)</i></p>	<p>Intégrer la conservation et l'utilisation durables de la biodiversité dans les productions agro-écologiques à travers des initiatives et actions communautaires de base</p> <p>Améliorer les actions et pratiques communautaires afin de réduire des impacts en agroforesterie, écosystème forestier et services démontrée pour soutenir la fonctionnalité des écosystèmes.</p> <p>Des modèles de gestion durable à base communautaire des forêts développés, et testés, et réduction des impacts en agroforesterie, écosystème forestier et services démontrée pour soutenir la fonctionnalité des écosystèmes.</p>	<p>Le Mali a élaboré un Plan National de Mise en œuvre (PNM) de la convention sur la diversité Biologique Loi et Décret portant ratification de la convention. Texte créant Directions nationales, Lois de décentralisation, responsabilisant les collectivités territoriales.</p> <p>loi n°95-04/AN-RM du 18 janvier 1995 fixant les conditions d'exploitation des ressources forestières.</p> <p>loi n°95-031/ANRM du 30 mars 1995 fixant les conditions de gestion de la faune sauvage et son habitat et leurs textes d'application.</p>

<p>Amélioration des initiatives et action communautaires afin de prévenir, réduire et abandonner progressivement les POPs, les produits chimiques dangereux et autres polluants, gérer des emplacements contaminés dans une approche écologiquement saine, et atténuer la contamination de l'environnement</p> <p>Promouvoir et soutenir l'élimination progressive des POPs et des produits chimiques de préoccupation mondiale à travers des actions communautaires.</p>	<p><u>Composante 4 du SGP:</u> <i>Coalition au niveau local et mondial: de gestion des produits chimiques</i></p> <p>4.1 Des outils et des approches communautaires innovantes démontrés, déployés et transférés, avec le soutien de coalitions existantes ou nouvellement organisées dans au moins 20 pays pour gérer les produits chimiques nocifs et les déchets d'une manière sûre</p>	<p><i>Augmentation dans l'élimination, le traitement et la réduction des rejets des POPs, du mercure et autres produits chimiques préoccupants au niveau mondial</i></p>	<p>Amélioration des initiatives et action communautaires afin de prévenir, réduire et abandonner progressivement les POPs, les produits chimiques dangereux et autres polluants, gérer des emplacements contaminés dans une approche écologiquement saine, et atténuer la contamination de l'environnement</p> <p>Promouvoir et soutenir l'élimination progressive des POPs et des produits chimiques de préoccupation mondiale à travers des actions communautaires.</p>	<p>Mise en œuvre du Programme Africain relatif aux Stocks de Pesticides obsolètes (PASP-Mali)</p> <p>Le Mali dispose d'un arsenal de textes législatifs et réglementaires en matière de protection de l'environnement et de la gestion produits chimiques notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Loi n°89-61/AN-RM du 02 septembre 1989 portant répression de l'importation et du transit des produits toxiques ; - Décret n°90-355/P_RM portant fixation de la liste des déchets toxiques et les modalités d'application de la loi n°89-61/AN-RM ; - Arrêté n°02-2699/MICT-SG du 16 octobre 2001 fixant la liste des produits prohibés à l'importation et à l'exportation dont les pesticides. <p>Le Mali a élaboré un Plan National de Mise en œuvre (PNM) de la convention de Stockholm</p> <p>Et a mis en place un comité national de coordination de 15 membres (provenant des structures étatiques, des ONG, de la presse et de la société civile) et la préparation d'un plan d'action.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour du profil national des capacités de gestion des produits chimiques; • Inventaire des Pops et équipements contaminés aux Pops: • Participation aux différentes réunions de la convention. <p>Le Mali a développé une stratégie par rapport aux nouveaux Pops et axée sur la réalisation d'enquêtes afin les identifier évaluer leur quantité; et évaluer les capacités de leur gestion tant au niveau national que sous régional;</p> <ul style="list-style-type: none"> • De développer un plan de communication et de sensibilisation par rapport aux dangers liés à leur utilisation.
---	--	--	---	--

4. Résultats, indicateurs et activités attendues

Tableau 4 Cadre des Résultats

Composantes projets OP6	Objectif 1 : Intégrer la conservation et l'utilisation durables de la biodiversité dans les productions agro-écologiques à travers des initiatives et actions communautaires de base			
	Résultats	Indicateurs	Sources de vérification	Activités
<p><u>Composante SGP 1:</u> <i>Conservation du paysage terrestre ou marin communautaire</i></p> <p>Les programmes pays du PMF améliorent la conservation et l'utilisation durable et la gestion des écosystèmes terrestres et côtiers marins importants grâce à la mise en œuvre des approches de paysage terrestre ou marin sur la base communautaire dans environ 50 pays</p>	<p>Résultat 1.1 de la Biodiversité : L'utilisation durable communautaire de la biodiversité à travers les initiatives communautaires est améliorée</p>	<p>2000 hectares de Territoires Autochtones de Conservation et Aires du Patrimoine Autochtone et Communautaire (APAC) influencés.</p> <p>5000 hectares d'écosystèmes importants améliorés avec le statut de conservation.</p> <p>2000 hectares de zones de production terrestres/ appliquant des pratiques d'utilisation durable dans chaque zone écosensible</p>	<p>Base de données du SGP, Rapport des Projets, Rapport de suivi: Rapport d'évaluation, Rapport d'études des cas,</p>	<p>Promouvoir des produits agricoles permettant d'améliorer les moyens d'existence des communautés.</p> <p>Mettre en œuvre ou améliorer les actions et pratiques communautaires en matière de GDT pour réduire leurs impacts négatifs en agroforesterie, écosystème forestier et services éco-systémiques avérés pour soutenir la fonctionnalité des écosystèmes</p>
	<p>Résultat 1.2: La compréhension et la conscience au niveau communautaire sur l'usage durable des techniques agricoles sont renforcées.</p>	<p>10 communautés de chaque zone écosensible ont été formées/sensibilisée sur l'usage durable des techniques agricoles est renforcée.</p>		<p>Développer des modèles de gestion durable à base communautaire en agroforesterie et écosystème forestier Capitalisation des bonnes pratiques agricoles et la diffusion au sein du groupe cible</p>
	<p>Résultat 1.3 Des modèles de gestion durable à base</p>	<p>2000 hectares de zones de production terrestres/ appliquant des pratiques d'utilisation</p>		<p>Mettre en œuvre ou améliorer les actions et pratiques communautaires en matière de GDT pour réduire leurs impacts négatifs en</p>

	communautaire des forêts sont développés,	<p>durable dans chaque zone écosensible</p> <p>Au moins 4 associations de chaque zone écosensibles appliquent des modèles de gestion durable des forêts</p> <p>Au moins 100 ha sont gérés avec des pratiques de gestion durables par 4 associations de chaque zone écosensible</p>	<p>Rapport de suivi:</p> <p>Rapport d'évaluation,</p> <p>Rapport d'études des cas,</p>	<p>agroforesterie, écosystème forestier et services éco-systémiques avérés pour soutenir la fonctionnalité des écosystèmes</p> <p>Développer des modèles de gestion durable à base communautaire en agroforesterie et écosystème forestier</p> <p>Capitalisation des bonnes pratiques agricoles et la diffusion au sein du groupe cible</p>
Objectif 2 : Améliorer les actions et pratiques communautaires afin de réduire des impacts en agroforesterie, écosystème forestier et services démontrée pour soutenir la fonctionnalité des écosystèmes.				
	Résultats	Indicateurs	Sources de vérification	Activités
	<p>Résultat 2.1 Les techniques de gestion durable des forêts, les pratiques de gestion durable agricoles et de l'eau sont appliquées</p>	<p>Dans chaque zone écosensible il y a :</p> <p>5 hectares de terres sur lesquelles sont menées des pratiques de gestion durable des forêts, de l'eau et de l'agriculture ;</p>	<p>Base de données du SGP,</p> <p>Rapport des Projets,</p> <p>Rapport de suivi</p>	<p>Mettre en œuvre ou améliorer les actions et pratiques communautaires en matière de GDT pour réduire leurs impacts négatifs en agroforesterie, écosystème forestier et services éco-systémiques avérés pour soutenir la fonctionnalité des écosystèmes</p>
	<p>Résultat 2.2 Des terres dégradées sont restaurées et réhabilitées</p>	<p>10 hectares de terres dégradées restaurées et réhabilitées ;</p> <p>5 communautés démontrant des pratiques de gestion durable des terres et forestière</p>		

	<p>Résultat 2.3 Des pratiques communautaires durables de gestion forestière et des terres sont expérimentées</p>	<p>Dans chaque zone écosensible il y a :</p> <p>5 hectares de terres sur lesquelles sont menées des pratiques de gestion durable des forêts, de l'eau et de l'agriculture ;</p> <p>10 hectares de terres dégradées restaurées et réhabilitées dans chaque zone écosensible ;</p> <p>5 Communautés démontrent des pratiques de gestion durable des terres et forestière.</p>		
--	--	---	--	--

Objectif 3 : Des modèles de gestion durable à base communautaire des forêts développés, et testés, et réduction des impacts en agroforesterie, écosystème forestier et services démontrée pour soutenir la fonctionnalité des écosystèmes.				
	Résultats	Indicateurs	Sources de vérification	Activités
	<p>Résultat 3.1 Les capacités techniques (RNA, SRI, DRS, CES, reboisement, gestion des feux de brousse, l'ensemencement des pâturages, gestion des pêcheries, etc.) des communautés à la base en vue de l'intégration de la GDT dans le processus de planification du développement sont renforcées</p>	<p>2 Sessions de formation en GDT sont organisées chaque année</p>	<p>Base de données du SGP, Rapport des Projets, Rapport de suivi</p>	<p>Mettre en œuvre ou améliorer les actions et pratiques communautaires en matière de GDT pour réduire leurs impacts négatifs en agroforesterie, écosystème forestier et services éco-systémiques avérés pour soutenir la fonctionnalité des écosystèmes</p>

5. Plan de suivi/évaluation

La stratégie de suivi évaluation du programme au Mali est basée sur la stratégie globale et les principes de la gestion axée sur les résultats, qui font partie intégrante du présent document de stratégie nationale. Le dispositif national de suivi et d'évaluation des projets a fait ses preuves, mais il devient de plus en plus insuffisant et nécessite une amélioration pour tenir compte de l'évolution du programme, mais aussi des nombreuses leçons apprises au cours des phases antérieures. En effet, il a été constaté : (i) une faible capacité des ONG/OCB dans l'évaluation de l'impact et le suivi des indicateurs ; (ii) un besoin de renforcer le suivi participatif des activités de projet ; (iii) un besoin de partager davantage les enseignements tirés ; (iv) une faible capitalisation et publication des résultats et acquis par les ONG/OCB. Le suivi sera renforcé à plusieurs niveaux.

Tableau 5 Plan de Suivi et Evaluation à l'échelle du projet communautaire

Niveau individuel du projet SGP		
Activité de Suivi & Evaluation	Parties Responsables	Périodicité
Suivi du projet de manière participative	Bénéficiaires	Pendant la durée du projet
Collecte des données de base	Bénéficiaires, Coordonnateur National, CNP	Pendant la phase de conception du projet et la phase de formulation de la proposition de projet
Deux ou trois rapports d'étapes et de rapports financiers (<i>en fonction du calendrier de décaissement convenu par les parties</i>)	Bénéficiaires, Coordonnateur National, Assistant de Programme	A toute demande de décaissement de fonds
Plan de travail du projet	Bénéficiaires, Coordonnateur National, Assistant de Programme	Pendant la durée du projet
Visite du site ciblé par la proposition de projet (<i>si nécessaire / effectivité des coûts</i>)	Coordonnateur National, CNP	Avant l'approbation du projet, comme cela se doit
Visite de suivi de la mise en œuvre du projet dans son site (<i>si nécessaire / effectivité des coûts</i>)	Coordonnateur National, CNP	En moyenne, une visite par an, comme il se doit
Visite d'évaluation par le Coordonnateur National sur le site du projet (<i>si nécessaire / effectivité des coûts</i>)	Coordonnateur National et CNP	A la fin du projet, comme il se doit
Rapport final du projet	Bénéficiaires	Après la finalisation des activités du projet
Rapport d'Evaluation du projet (<i>si nécessaire / effectivité des coûts</i>)	Autre partie	Après la finalisation des activités du projet
Préparation d'une description du projet qui sera incorporée dans la base de données global des projets SGP	Coordonnateur National, Assistant de Programme	Au début du projet et tout au long de la mise en œuvre du projet
Fournir des informations pour les besoins d'enquêtes, d'études, de renforcement de visibilité etc.	Bénéficiaires	Pendant et après le projet

Pour améliorer le suivi les démarches suivantes doivent aussi être prises par la coordination :

- ✓ Exploiter toutes les possibilités d'appui au suivi et à l'évaluation des projets PMF/FEM sur le terrain, en vue de réduire les coûts d'intervention (partenariat avec les structures sur le terrain);
- ✓ Coopérer avec les programmes «Genre » pour le développement d'outils de suivi et d'évaluation genre des activités du Programme ;
- ✓ Procéder à un renforcement des capacités des ONG et OCB partenaires en suivi – évaluation ;
- ✓ Procéder aux études de la situation de départ ;
- ✓ Impliquer les services techniques et les collectivités dans le suivi et l'évaluation des projets ;
- ✓ Renforcer les capacités de l'Equipe PMF/FEM, du CNP et des ONG partenaires en matière de capitalisation des acquis et d'évaluation des impacts ;
- ✓ Mettre à jour la base de données et le site Internet ;
- ✓ Déterminer des indicateurs et des méthodes de collecte standards pour les impacts du programme que les ONG pourront adopter.

Suivi-évaluation par les ONG/OCB :

- Les ONG/OCB sont responsabilisées pour le suivi-évaluation des projets de façon participative et continue ;
- Les activités de suivi-évaluation budgétisées dans les projets devront être précisées ;
- Les ONG/OCB sont tenues d'avoir des outils et plans de suivi, des indicateurs et des méthodes de collecte de données appropriés ;
- Les ONG/OCB seront tenues de faire l'étude complète de la situation de départ de chaque projet ;
- Les ONG/OCB sont tenues de déposer au moins deux rapports techniques axés sur les résultats par an et un rapport financier avant chaque décaissement ;
- La vulgarisation des acquis et des enseignements tirés sont de la responsabilité des l'ONG/OCB.
- Les ONG/OCB (en particulier les ONG/OCB ayant bénéficié de plusieurs formations ou financements) sont tenues de démontrer et de vulgariser leurs impacts selon des indicateurs standards ;
- Les ONG/OCB sont tenues de mettre à la disposition du PMF/FEM des documentations, documentaires, posters, photos, vidéo, articles, etc. pour leur vulgarisation et intégration dans des publications du programme. Au moins une fois durant le cycle du projet.

Suivi-évaluation par les institutions locales :

- Les communes et services déconcentrés sont les premiers responsables du développement durable au niveau local. Ils sont responsables du suivi des activités des ONG dans leur juridiction.
- Leur contribution au suivi n'est pas habituellement prise en charge par le programme.
- La responsabilité des institutions locales dans le suivi doit être prise en compte dans le document du projet et sera toujours clarifiée dès l'identification ou le démarrage du projet.

Suivi par le CNP et la Coordination :

- La vérification des rapports techniques et financiers des ONG/OCB incombe à la coordination qui est appuyée par le CNP à travers des missions sur le terrain. Les suivis sont effectués avant tout décaissement suite à la réception de rapport narratif et financier dans la mesure où le budget est disponible.
- La coordination met à la disposition des ONG/OCB les recommandations des missions de suivi-évaluation des missions du CNP.

Suivi par l'AEDD, le CNP et la Coordination

- Dans le cadre de la mise en œuvre du projet 075650/MLI10 l'AEDD, le CNP et la Coordination renforceront le dispositif du suivi/évaluation. A cet effet l'appui nécessaire sera apporté au PMF/FEM pour la prise en charge de cette activité en fonction de la disponibilité budgétaire.

6. Stratégie de capitalisation des résultats au niveau du portefeuille de projets

Tableau 6 Plan de S&E au niveau du Programme

Au niveau du Programme FEM pays		
S&E Activités	Parties Responsables	Périodicité
Examen Stratégie du Pays	CNP, CN UCGP	Début OP6
Revue stratégique du Portefeuille du pays	CNP, CN	Une fois durant OP6
Réunion du CNP	CNP, CN, PNUD CO	Minimum deux fois par an
Evaluation de la Performance du CN (PRA)	CNP, CN, PNUD, UCGP, UNOPS	Une fois par an
Revue du Programme en tenant compte du Rapport annuel	CN, CNP, UCGP	Une fois par an
Rapport Financier (4-in-1 Report)	CN/AP, UNOPS	Trimestre
Rapport d'Evaluation du Projet (Si nécessaire/coût efficient)	CN, CNP, Evaluator Indépendant	Après la finition des activités du projet
Elaboration de la description des projets à mettre dans la base de données globale	AP, CN	Au commencement du projet et au quotidien si nécessaire

6.1. Stratégies Grant maker + Bailleur

6.1.1. Plateforme de dialogue OSC-Gouvernement

Le PMF/FEM, dans la mise en œuvre de l'OP6 mènera des actions de plaidoyer permettant de réunir les Organisations de la Société Civile (OSC) et les représentants de l'Etat. Cette activité se fait par le renforcement/redynamisation des espaces de dialogues et d'échanges. Elle permettra non seulement de renforcer le partenariat avec le PMF/FEM mais aussi de renforcer les capacités d'influence des Organisations de la Société Civile sur des plans et politiques nationaux à travers des thématiques :

6.1.2 Influence sur les politiques

Le programme s'emploiera à l'émergence d'un esprit citoyen et actif chez les organisations féminines pour le leadership dans les affaires politiques et économiques des communes. L'engouement des jeunes filles pour les activités de production maraîchère appropriée par les femmes renforce la dynamique de changements positifs de leur position socio économique créée par le programme.

Il s'agira aussi pour le Programme de consacrer la participation des femmes à la gestion des investissements/infrastructures hydro agricoles, des ressources pastorales (bourgoutières) et ligneuses (doumeraies) notamment dans le Delta Intérieur du Niger.

Par ailleurs, le programme va contribuer à améliorer l'implication des femmes dans la gestion des ressources naturelles en particulier l'élargissement des conventions aux Organisations Paysannes féminines et la prise en compte des préoccupations des femmes liées aux besoins énergétiques.

Dans le cadre du renforcement des capacités de gestion locale le Programme va :

- Renforcer la représentativité des femmes au sein des Organisations Paysannes mixtes par la formation et l'accompagnement de celles-ci en matière de leadership et de plaidoyer pour l'influence de la décision ;
- Poursuivre le renforcement des capacités des femmes en vue de leur positionnement stratégique dans les processus de planification et de gestion des affaires publiques au niveau communal et pour la prise en compte de leurs besoins dans les budgets d'investissement des communes ;
- Améliorer l'accès des outils de suivi aux OP par leur traduction en langue nationale et le recyclage des paysans formés.
- Prise en compte des questions de genre dans la programmation communale
- Créer une équipe locale pour impulser, suivre, et évaluer le main streaming genre dans les PDSEC
- Renforcement des capacités et compétences en gender main streaming
- Mettre en œuvre le plan de formation en genre notamment : Formation de base en genre de tous les agents et des partenaires du Programme ;
- Renforcer la collaboration avec les autorités communales et contribuer au renforcement de ses capacités en Gender Main streaming et en contrôle de l'Action Publique.
Appuyer le processus de mobilisation des fonds spécial pour le financement des actions relatives au Main streaming genre

6.1.3. Promouvoir l'inclusion sociale :

La promotion de l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes (en particulier pour le paysage terrestre) qui consiste en l'intégration systématique du genre ou gender main streaming a été définie en juillet 1997 par le Conseil Economique et Social des Nations Unies (ECOSOC) ainsi qu'il suit : "L'intégration des questions de genre consiste à évaluer les implications des femmes et des hommes dans toute action planifiée comprenant la législation, les procédures ou les programmes dans tous les domaines et à tous les niveaux. Cette stratégie permet d'intégrer les préoccupations et les expériences des femmes et des hommes à la conception, à la mise en œuvre, au contrôle et à l'évaluation des procédures et des programmes dans toutes les sphères politiques, économiques et sociétales pour qu'ils en bénéficient de manière égale et que l'inégalité actuelle ne soit pas perpétuée".

Dans cet ordre d'idées les femmes seront appuyées en tant qu'exploitantes de périmètre maraîcher, de périmètre irrigué et de micro bassin de retenue des eaux de pluies.

Sur le plan de l'autonomisation des communautés locale et la conservation communautaire des territoires et des régions, il faut signaler que le programme prévoit, en collaboration avec les acteurs gouvernementaux, des leviers d'action pour favoriser l'inclusion sociale qui sont notamment :

- l'accès aux infrastructures et aux services sociaux des populations vulnérable

- le système de redistribution pour réduire la pauvreté, dont l'exclusion sociale est l'une des conséquences,
- la valorisation de manière égale de toutes les populations et communautés dans les zones d'intervention,
- l'alphabétisation et l'éducation.

la promotion des stratégies de développement local menées par des acteurs locaux, par le soutien au renforcement des capacités des groupes d'action locale, ainsi que par le soutien aux activités conçues et mises en œuvre dans le cadre de la stratégie locale, dans des domaines entrant dans le champ d'application du PMF/FEM en matière d'inclusion sociale et de revitalisation physique et économique.

L'implication des enfants et les jeunes dans la programmation du portefeuille pays est une option cohérente avec le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté ; En effet la création d'emplois décents et plus spécifiquement pour les jeunes est devenue une source de préoccupations des décideurs nationaux et des partenaires au développement. La promotion de l'emploi et le développement des ressources humaines de qualité constituent des défis majeurs auquel le Programme va participer notamment au travers des travaux à Haute Intensité de main d'Œuvre (HIMO). Créer des emplois, c'est créer des revenus, promouvoir la consommation et l'investissement et partant la croissance économique et la lutte contre la pauvreté or une des dimensions et non des moindres qui n'est pourtant pas explicitée dans le CSCR est d'assurer à chacun un travail décent (dans toutes ses dimensions sociales, politiques et économiques,) dans des conditions d'équité, de sécurité et de dignité humaine.

La réalisation d'un taux de croissance économique rapide et durable est l'option que le Gouvernement a choisie pour inscrire ses actions, une croissance à la fois multisectorielle et créatrice d'emplois. La réalisation de l'objectif de plein emploi et d'offrir un travail décent à tous est fortement dépendant du climat macroéconomique global favorable, fondé sur un ensemble de politiques intégrées et cohérentes au plan national.

Dans cette optique, les investissements HIMO dans les actions de conservation au niveau communautaire peuvent être durables et compétitifs dans les économies locales. Il s'agira de rechercher une synergie entre les actions du PMF/FEM et les programmes dédiés à la lutte contre la pauvreté et au financement des activités génératrices de revenus, mis en œuvre dans les communautés. Le gouvernement du Mali prévoit l'opérationnalisation du mécanisme institutionnel de la Politique Nationale Genre et la Promotion de la budgétisation sensible au Genre (CSCR 2012-2017). Ce qui pourrait contribuer à une implication de fait des enfants et des jeunes dans tous les aspects du développement.

7. Renforcement de la gestion des connaissances

7.1 Plan pour la diffusion des leçons apprises

La collecte, l'analyse et la diffusion des enseignements tirés et du savoir faire doivent être renforcées au cours de l'OP6 à travers :

- Le suivi évaluation : La gestion des enseignements doit être intégrée au suivi-évaluation. Les rapports des ONG/OCB et des missions du CNP doivent être véritablement axés sur la capitalisation des résultats et des enseignements. Les outils de rapport doivent être révisés pour facilement permettre la capitalisation et la diffusion des acquis et enseignements ;
- Les ateliers des parties prenantes : La collecte, l'analyse et la diffusion d'enseignements tirés se feront à travers deux rencontres des parties prenantes (ONG/OCB et CNP) pour l'exposition de projets et enseignements tirés ;
- La publication : Une publication du produit final de chaque rencontre des parties prenantes sera rédigée par le facilitateur à partir des expositions écrites des ONG/OCB et leurs photos. La publication sera distribuée au niveau national (ONG, OCB, bailleurs, structures de l'Etat) et international ;
- La mise à jour du site Internet du PMF/FEM. La page Internet sera actualisée pour faire partager les acquis et enseignements tirés des projets PMF/FEM. Un stagiaire pourra être chargé de cette activité ;
- La création d'une liste d'emails des partenaires du PMF/FEM : Toutes les adresses email des ONG/OCB et autres partenaires intéressés seront inscrites sur une liste pour faciliter le partage d'informations entre les ONG/OCB et la Coordination.

7.2 Plan pour le plaidoyer en vue de changer les politiques et appliquer les bonnes pratiques

Des dispositions seront prises pour organiser des ateliers de sensibilisation et de diffusion des résultats et acquis du Programme à l'endroit des groupes cibles :

- Assemblée Nationale,
- Conseil Economique et Social et Culturel
- Haut Conseil des Collectivités
- Partenaires Financiers et techniques

Diffusion des revues et documents d'informations au sein du groupe cible.

Actualisation et animation du site web du PMF/FEM

Dynamisation de l'espace d'échange SIGIDALAKANA

7.3 Plan pour la réplique des projets à grande échelle

Diffusion des résultats et impacts du Programme en vue de la diffusion par le plaidoyer et le lobbying auprès des groupes cibles

- Assemblée Nationale,
- Conseil Economique, Social et Culturel
- Haut Conseil des Collectivités
- Partenaires Financiers et techniques

Participation aux activités et rencontres sur l'environnement en diffusant et exhibant les acquis du Programme en termes d'impact en vue de la réplique à grande échelle.

8. Plan de Mobilisation des ressources

8.1 Plan de mobilisation de ressources

La recherche de cofinancement est indispensable à la durabilité des actions du programme. De plus, le PMF/FEM – Mali a le mandat de mobiliser un dollar pour chaque dollar qu'il octroie au niveau du portefeuille. Pour atteindre cet objectif les démarches suivantes sont entreprises :

- ✓ La mobilisation de cofinancement demeure un critère de sélection des projets par le CNP (chaque projet devrait mobiliser un cofinancement de 25% en espèce et 25% en nature). A cet effet la formulation des projets doit tenir compte de la contribution des parties prenantes en espèces et en nature et indiquer clairement comment cela sera certifié et comptabilisé au niveau du CNP et la Coordination ;
- ✓ La Coordination continuera les démarches pour concrétiser le cofinancement par le TRAC.
- ✓ Le CNP et la Coordination élaboreront un mécanisme pour comptabiliser les cofinancements mobilisés au cours ou après la durée des projets financés ;
- ✓ La coordination incitera les ONG/OCB locales à monter des projets en collaboration avec les mairies qui contribueront aussi aux projets. Des séances d'informations dans ce sens sont prévues dans toutes les zones éco-stratégiques ;
- ✓ L'équipe FEM du Mali suivra une formation en technique de mobilisation des ressources ;
- ✓ Les bailleurs et autres programmes seront impliqués dans les ateliers d'échanges nationaux organisés par le FEM ;
- ✓ Les ONG/OCB seront encouragées à entreprendre des activités de visibilité et de communication comme les articles de presse dans les journaux, les lancements de projets, la médiatisation des lancements, etc. qui mèneront à la mobilisation de ressources ;
- ✓ Les ONG/OCB seront encouragées de mettre en commun de façon synergique, les moyens et les atouts de leurs projets pour entreprendre des activités de lobbying ;
- ✓ La coordination priorisera les rencontres avec d'autres programmes, projets gouvernementaux et bailleurs en vue de cofinancer des projets (voir Tableau de collaborateurs potentiels en Annexe) ;
- ✓ Une base de données ou bibliothèque sur les différents bailleurs, leur domaine d'intervention et leurs critères sera établie pour faciliter la recherche pour les ONG ;
- ✓ Le Projet de « renforcement de visibilité du PMF/FEM » de SECO-ONG ciblera en particulier les bailleurs. En outre l'appui de ce projet créera un environnement de travail favorable à la mobilisation des ressources.

8.2 Partenariats potentiels pour la synergie et mobilisation des ressources

Acteurs institutionnels (Ministères et services techniques) :

Ils ont mandat pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, stratégies et plans de gestion des ressources. La collaboration avec ces acteurs permet d'intervenir dans l'élaboration des politiques et stratégies et de les influencer. Leur collaboration aussi est indispensable pour le contrôle et la surveillance des ressources (représentant l'Etat), ainsi que pour l'appui aux communautés et ONG dans la mise en œuvre des projets financés par le programme. Le renforcement des capacités des ONG et OCB à porter les projets doit impliquer aussi les acteurs étatiques d'encadrement à la base.

Institutions de recherche et de formation : Elles appuient l'amélioration des connaissances sur les ressources naturelles et l'environnement, et participent à la production de techniques adaptées à la gestion des ressources. Leur collaboration peut aider à la prise en charge correcte des actions de recherche appliquée et de développement d'outils de gestion efficace des ressources naturelles.

Organisations sous régionales : Ayant mandat sur les ressources partagées (fleuves, zones protégées transfrontalières, etc.), ils interviennent dans la gestion partagée des ressources entre les pays concernés. Disposant de compétences techniques, qui peuvent être mises à profit dans les pays membres du programme, elles interviennent également dans la recherche de financement.

Organisations Internationales spécialisées dans l'environnement : leur collaboration avec le FEM peut être à la fois d'ordre technique (apports de compétences, suivi des programmes, participation au CNP), mais aussi d'ordre financier en terme de cofinancement ou de recherche de financements pour des projets complémentaires.

Partenaires au développement : Le Mali constitue un pays de concentration pour beaucoup de partenaires au développement, dont les appuis ont permis au pays d'élaborer divers documents de politiques et de stratégies, et de poursuivre leur mise en œuvre pour le développement du pays. En fonction de leurs domaines d'intervention, ils apportent des appuis financiers importants, qui peuvent être des sources de cofinancement pour les projets du PMF/FEM.

Collectivités et Communautés : Elles sont les premières responsables de la gestion des ressources naturelles dans leurs terroirs, mais aussi les premiers usagers. Leurs appuis, avis et adhésion sont indispensables à la bonne exécution des projets, mais surtout pour la durabilité et l'appropriation des actions entreprises. Par ailleurs, la loi sur la décentralisation confère aux collectivités territoriales et à leurs élus le droit de gérer directement leurs ressources.

Elles constituent aujourd'hui des partenaires incontournables pour l'élaboration et la mise en œuvre des programmes ou projets de gestion des ressources sur leurs terroirs. En tant que bénéficiaires des projets PMF/FEM, leur rôle et responsabilité dans la mise en œuvre des projets et le suivi doivent être clairement définis dans tous les projets soumis par les ONG et OCB.

9. Plan de gestion des risques

9.1 Risques potentiels identifiés

Les principaux risques potentiels identifiés dans la mise en œuvre du CPS au cours de l'OP6 sont les suivants :

- Risque potentiel de limiter la capacité des femmes à utiliser, développer et protéger des ressources naturelles
- Impact négatif sur les habitats (ex. habitats modifiés, naturels et essentiels) et/ou sur les écosystèmes et les services écosystémiques.
- Accroissement direct ou indirect, dans le présent ou à l'avenir, de la vulnérabilité au changement climatique sur le plan social et environnemental (pratiques inadaptées).
- Risques pour la santé et la sécurité des communautés en raison du transport, du stockage et de l'utilisation et/ou de l'élimination de matières dangereuses (ex. explosifs, carburant et autres produits chimiques durant la construction et le fonctionnement
- Résistance des populations aux changements.

9.2 Réduction des risques

Au nom du principe de précaution, il sera proposé des mesures suivantes en fonction des risques identifiés :

- Prendre en compte les rôles et positions différents des femmes et des hommes dans l'accès aux biens et services environnementaux ;
- Renforcer les capacités et collaboration avec les services techniques locaux chargés de la protection de la nature ;
- Entreprendre des activités qui sont initialement des activités de développement mais qui ont d'importants bénéfices collatéraux d'adaptation. Ces activités qui couvrent les domaines de l'Agriculture (Développement durable et l'autosuffisance alimentaire, de l'Eau (Maîtrise de l'eau) ;
- Confinement et nettoyage des Déversements accidentels, Créer des zones tampon autour de la zone de confinement, Fournir des équipements de protection aux communautés, Elaborer et mettre en œuvre un protocole de prévention et de gestion des risques, accidents et dangers ;
- Entamer des campagnes de sensibilisation pour l'intégration des bonnes habitudes de préservation des ressources naturelles.

Tableau 7 : Description des risques identifiés dans OP 6

Décrire les risques identifiés	Degré des risques	Probabilité des risques	Mesure prévue d'atténuation des risques
Risque potentiel de limiter la capacité des femmes à utiliser, développer et protéger des ressources naturelles	Faible	Faible	Prendre en compte les rôles et positions différents des femmes et des hommes dans l'accès aux biens et services environnementaux.
Impact négatif sur les habitats (ex. habitats modifiés, naturels et essentiels) et/ou sur les écosystèmes et les services écosystémiques.	Faible	moyen	Renforcer les capacités et collaboration avec les services techniques locaux chargés de la protection de la nature ;
Accroissement direct ou indirect, dans le présent ou à l'avenir, la vulnérabilité au changement climatique sur le plan social et environnemental (pratiques inadaptées).	Moyen	Elevé	Entreprendre des activités qui sont initialement des activités de développement mais qui ont d'importants bénéfices collatéraux d'adaptation. Ces activités qui couvrent les domaines de l'Agriculture (Développement durable et l'autosuffisance alimentaire, de l'Eau (Maîtrise de l'eau),
Risques pour la santé et la sécurité des communautés en raison du transport, du stockage et de l'utilisation et/ou de l'élimination de matières dangereuses (ex. explosifs, carburant et autres produits chimiques durant la construction et le fonctionnement.	Faible	Moyen	Confinement et nettoyage des Déversements accidentels Créer des zones tampon autour de la zone de confinement Fournir des équipements de protection aux communautés Elaborer et mettre en œuvre un protocole de prévention et de gestion des risques, accidents et dangers.
Résistance des populations aux changements des mentalités (traditions)	élevé	moyen	Entamer des campagnes de sensibilisation pour l'intégration des bonnes habitudes de préservation des ressources naturelles

10. Approbation du Comité National de Pilotage

Le Comité National de Pilotage (CNP) est composé de membres volontaires venant des ONG, des institutions académiques et scientifiques, d'autres organisations de la société civile, de Bureau du PNUD au niveau du pays, et du Gouvernement, avec majorité de membres venant du secteur non-gouvernemental. Il donne des conseils généraux et l'orientation du programme national, et contribue au développement et à la mise en œuvre des stratégies pour la pérennité du programme national. En collaboration avec le CN, le CNP aide à élaborer la stratégie du programme national conformément au Cadre Stratégique Général et les orientations environnementales nationales, et surveille sa mise en œuvre. Le Comité National de Pilotage (CNP) est chargé de sélectionner et d'approuver les projets et d'assurer leur qualité technique et matérielle. Il y a lieu d'encourager les membres du CNP à participer aux visites de sites de projets dans le cadre de la présélection et au suivi et à l'évaluation des projets. La capacité technique du CNP est un critère important dans la détermination de la composition.

ANNEXE 1 Résumé synoptique du rapport d'évaluation de la situation de référence

**ETABLISSEMENT DE LA SITUATION DE REFERENCE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE
DANS LES ZONES D'INTERVENTION DU PMF/FEM**

Bamako Septembre 2015



CONTEXTE ET CADRE DE REFERENCE

Le Programme de Micro Financements du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF/FEM) a choisi des zones stratégiques en fonction des critères bien précis qui sont consignés dans le document de stratégie nationale élaborée en 2007 et validée en 2011 et actualisée en 2014. A ces zones, il a été ajouté le Gourma des éléphants. Il s'agit de la Réserve de Biosphère de la Boucle du Baoulé, de la Réserve du Bafing, du Bassin du Sankarani, du Delta Intérieur du Niger et du Gourma des éléphants (site Ramsar).

Le FEM appuie et accompagne des initiatives communautaires de réduction de la pauvreté, par :

- La conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique,
- La lutte contre les changements climatiques,
- La protection des eaux internationales,
- La lutte contre la dégradation des terres, et
- La lutte contre les Polluants Organiques Persistants.

Le cadre de référence se base sur les enjeux environnementaux et sociaux de la situation de référence des zones couvertes par le FEM. Il s'agit de :

- La restauration du potentiel biologique des ressources,
- La gestion intégrée des ressources en eau
- L'assainissement du cadre de vie
- Un meilleur accès à l'information en matière d'environnement pour tous les enjeux identifiés.
- La maîtrise de la croissance démographique ;

Partant de ces enjeux, le processus d'établissement de la situation de référence environnementale sera focalisé sur :

L'environnement physique (l'air et climat, variabilité climatique sols et la géologie, eaux et les fleuves, risques de catastrophes naturelles) combinée à une analyse de l'utilisation des ressources naturelles (la demande d'énergie va-t-elle augmenter/diminuer ou y a-t-il stabilisation de l'exploitation des ressources ?)

L'environnement biologique (biodiversité, écosystèmes, ressources biologiques importantes au niveau culturel, social ou économique, faune et zones protégées).

L'environnement socio-économique (population, conditions de vie, sécurité) culture) pour aider à déterminer et à comprendre l'importance des incidences et les voies d'atténuation et d'amélioration potentielles.

L'échelle des incidences environnementales (portée /locale, régionale, nationale ; fréquence ; réversibilité ; durée.)

Les possibilités de combinaisons des incidences avec d'autres effets dans la région, de telle manière que cela pourrait représenter une menace pour un élément particulier de l'environnement ou pour l'ensemble de l'intégrité écologique et socio-économique des sites.

La capacité d'adaptation aux risques liés au changement climatique : Analyse des activités qui sont initialement des activités de développement ou de conservation, mais qui ont d'importants bénéfices collatéraux d'adaptation (Initiatives de Développement des capacités de gestion des infrastructures réalisées ; Sécurisation de l'accès à l'eau pour la satisfaction des différents besoins (consommation humaine, périmètres

marachers, abreuvement du bétail); Participation au développement du couvert végétal et à la gestion de la faune , etc.

Les effets de la lutte antiparasitaire (gestion des pesticides) gestion de l'achat, la manipulation, l'application et l'élimination des produits de lutte contre les organismes nuisibles, surveillance de cette lutte, conception et application des programmes écologiques de lutte antiparasitaire.

Le patrimoine culturel pour s'assurer que les populations autochtones reçoivent le respect qui leur est dû pour leur dignité, leurs droits humains fondamentaux et leur originalité culturelle dans le processus de développement; qu'elles ne subissent pas d'effets négatifs; qu'elles reçoivent des bénéfices sociaux et économiques culturellement compatibles; qu'elles bénéficient d'une consultation en amont (projet de PO 4.10) et d'une participation informée.

La gestion de l'information environnementale en termes de circulation des informations et valorisation des résultats des projets; l'implication des décideurs dans l'utilisation de l'information environnementale; la satisfaction des besoins des utilisateurs en matière d'information environnementale.

Les Zones Eco stratégiques D'intervention

Le Bafing

La zone du Bafing est située dans la partie sud-ouest du Mali à proximité des frontières guinéennes et sénégalaises. Elle se localise à environ 300 km à l'ouest de la capitale Bamako. Du point de vue administratif elle se situe dans la région de Kayes, à cheval sur les cercles de Kéniéba, Bafoulabé et Kita.

Suite à la construction du barrage de Manantali sur le fleuve Bafing, en tant que mesure compensatoire, la réserve de faune de Bafing (catégorie UICN Ib) a été créée en 1990.

En 2002 son statut a été modifié par les lois n°02-002 et n°02-003, portant respectivement classement des parcs nationaux du Kouroufing (superficie d'environ 588 Km²) et du Wongo (superficie d'environ 580Km²). Cette modification était liée à l'attribution d'une concession minière dans la partie sud de la réserve (AFRIQUE NATURE INTERNATIONAL, 2009) ainsi que de par la présence de nombreuses installations humaines dans certains secteurs de la réserve. Les deux parcs nationaux créés en 2002 sont séparés par une zone plus fortement anthropisée et ruralisée pour laquelle on a désigné, par le décret 02-199-PRM 2002, le statut de « Sanctuaire de Chimpanzés » (superficie d'environ 655 Km²). Cet espace a été classé uniquement pour la protection des chimpanzés qui sont les plus septentrionaux d'Afrique (UICN, Système naturel et système socio-économique de la zone du Bafing 2008). Ce statut juridique particulier devrait permettre la conciliation de la protection des chimpanzés avec la présence de villages au sein du sanctuaire. L'arrêté N°04 2764/MEA SG 30, émis en 2004, a également classé une partie de l'ancienne réserve en Zone d'Intérêt Cynégétique (ZIC) de Flawa (Superficie d'environ 757 Km²).

En début des années 2000, dans le cadre du Programme AGIR est né le projet de désignation d'une Aire protégée transfrontalière Bafing – Falémé (ABTBF) entre le Mali et la Guinée (Conakry), concernant entre autre les trois Aires Protégées de la zone d'étude. Toutefois ce projet n'a pas été vraiment opérationnel.

Depuis 2012, le programme ERSAP (Extension et Renforcement du Système d'Aires Protégées du Mali) piloté par le DNEF relance la gestion et l'aménagement des quatre Aires Protégées de la zone d'étude. La zone d'étude est caractérisée par une succession des plateaux cuirassés (d'une altitude généralement située entre

300 et 600 m) avec des pentes fortes et modérées, parfois érodées en buttes ou inselbergs, et des plateaux ondulés (d'une altitude entre 100 et 300 m) avec des pentes faibles (AGEFORE, 2005).

Ces dernières sont dominantes dans la zone d'étude. Dans la moitié sud de la zone d'étude quelques reliefs dépassent les 600 m d'altitude. Les plaines alluviales sont relativement rares dans la zone d'étude et principalement situées dans les vallées du Bafing et du Balin. En revanche, des bas-fonds liés à des cours d'eau mineurs et temporaires sont nombreux. L'ensemble des cours d'eau de la zone d'étude appartient à l'hydro système du bassin versant du fleuve Sénégal. La pluviométrie annuelle moyenne est de l'ordre de 800 à 1000 mm dans la partie nord, pour augmenter entre 1000 et 1200 mm dans la partie sud de la zone d'étude (AGEFORE, 2005). Ce qui caractérise donc une transition entre climats soudaniens au nord et soudano-guinéen au sud. L'analyse des données « Land cover of Mali - Glob cover Regional » (FAO, 2009) indique que les milieux dominés par des types de végétation peu anthropisés sont majoritaires et représentent ensemble environ 87 % de la surface de la zone d'étude. Il s'agit principalement de divers types de savanes plus ou moins boisées. Des milieux proprement forestiers présentent entre 10 et 13 % de la superficie de la zone d'étude. Il faut noter la présence de formations forestières particulières, à fort enjeu de conservation, liées aux failles et falaises et dominées par une espèce d'arbre endémique du plateau Manding, le *Gilletiodendron glandulosum* (BIRNBAUM, 2012). Les milieux plus anthropisés correspondent à environ 10 % de la superficie de la zone d'étude.

Le tableau ci-dessous détaille la répartition des différents types de milieux et de végétations de la zone.

Tableau 1 : Typologie des milieux naturels et types de végétation de la zone d'étude

Typologie selon FAO globe over	Correspondance selon les catégories de type de végétation naturelle (d'après LAWESSON, 1993, MC GREW et al. 1981)	Superficie en Km ²	Superficie en %
Milieux arbustifs fermés à ouverts (brousse)	Savanes arbustives, arborées et boisées	4067,21	73,58
Boisements sempervirents (fermés à ouverts) // Boisements semi-caduques (fermés à ouverts)	Forêts claires et forêts galeries	0,46	9,27
Forêts à feuilles caduques (recouvrement de 40 à 20-10 %)		512,02	
Terres cultivées / végétation naturelle et semi-naturelle	Cultures	510,03	9,23
Boisements fermés à ouverts // broussailles fermées à ouvertes (100-40 %) / milieux herbacés	Mosaïque : Forêts claires - savanes arbustives, arborées et boisées - savanes herbeuses	215,77	4,02
Milieux herbacés // boisements fermés à ouverts / broussailles fermées à ouvertes		6,68	
Milieux aquatiques artificiels // naturels	Milieux aquatiques	198,20	3,59
Végétation naturelle et semi-naturelle // terres cultivées	Mosaïque : terres cultivées - jachères - végétation naturelle	11,37	0,21
Terrains nus	Terrains nus (rochers et curasses)	6,16	0,11

La zone connaît d'importantes dégradations en raison de :

L'Orpaillage.

Sous sa forme actuelle, l'orpaillage est à 100% mécanisé et porte sur la récupération de l'or par des procédés améliorés avec l'utilisation des machines et équipements et dans plus de 50% avec l'usage de produits chimiques de diverses natures et origines.

Les gîtes d'orpaillage ou carrières d'orpaillage de la zone sud du cercle de Kéniéba contiennent en moyenne 50 à 70 stères de bois de service. Environ 1500 gîtes d'orpaillage ont été recensés dans 7 sites de la zone.

L'activité de l'orpaillage s'accompagne de pôles commerciaux de toute sorte de produits de consommation notamment de la viande sauvage qui constitue, lorsqu'elle existe, la source potentielle de protéine animale parce que d'accès facile et relativement moins coûteux.

Dans les sites d'orpaillage de la zone d'étude les enquêtes ont révélé que le braconnage est encore d'actualité et est pratiqué par tout porteur de fusil. Toute sorte de viande sauvage s'achète par les orpailleurs venant de tous les horizons et de diverses nationalités.

Actions sur la faune.

Les coûts des gibiers rencontrés lors des enquêtes menées sur les sites d'orpaillage sont de :

- 20 000 F CFA pour un gigot de Phacochère,
- 15000 F CFA pour un singe patas et
- 30 000 F CFA pour le Guib harnaché qui sont les espèces les plus abattues.

Dans ces sites, même les reptiles et les babouins font l'objet de chasse et de vente dans les restaurants.

En plus du braconnage, la faune sauvage souffre de la dégradation de son habitat vital à travers la multiplication et la prolifération des installations humaines, les nuisances sonores, le mouvement permanent des voyageurs, les feux de brousse et les multiples carrières abandonnées pour diverses raisons.

Actions sur les eaux de surface.

L'un des effets les plus redoutables de l'activité de l'orpaillage est la pollution des eaux de surface, des sols et de la nappe phréatique par l'usage des produits chimiques de diverses gammes. Dans la zone sud de Kéniéba, toutes les exploitations mécanisées sont accompagnées de l'usage mercure et/ou de cyanure.

Les sources d'eau potentiellement utilisées sont les eaux des rivières permanentes et des fosses expressément réalisées à l'aide de moyens mécanisés. Les eaux usées sont déversées dans les lits de ces cours d'eaux ou dans des puisards réalisés sans aucune norme technique.

Cette situation a provoqué des pollutions constatées dans toutes les rivières fréquentées par les orpailleurs. Déjà, les eaux provenant des puits traditionnels sont hors d'usage dans plusieurs villages abritant des sites d'orpaillage.

Le niveau de pollution des eaux et des sols a atteint un niveau tel que les insectes (moustiques, mouches, abeilles et cafards) sont en nette disparition.

Les prélèvements sur la flore

Les prélèvements sur la flore portent essentiellement sur le bois de service (coffrages dans les carrières, charpentes de construction des cabanes), de bois énergie (bois de cuisine, bois chauffage pour le traitement des minerais).

Ces prélèvements sont estimés à une moyenne variant entre 60 000 et 65 000 m³ (*correspondant à la consommation semestrielle en bois de chauffe de la rive gauche de Bamako*), de bois par site pour une période de 10 ans.

Cette estimation équivaut à une dégradation du couvert de la savane de l'ordre de 2400 à 2500 ha
Le bois prélevé est constitué

L'ONG PACINDHA (Pôle des Actions d'Intégration des Droits Humains en Afrique exerce dans le domaine de la protection de l'environnement notamment dans les zones de Kati-Kita-Bafing-Kéniéba-Falémé.

Créé le 29 août 2001, le Pôle des actions d'intégration des droits humains en Afrique est une organisation de la société civile qui œuvre dans la protection des droits humains en général. Il apparaît aujourd'hui comme l'une des organisations de référence en matière de protection de l'environnement.

Actuellement, PACINDHA est le chef de fil de deux grands consortiums : le Collectif des ONG intervenant dans la Réserve de biosphère de la boucle du Baoulé (COBA) et la Coalition d'appui à la mise en place d'une réserve de biosphère transfrontalière (CARTB) entre le Mali, le Sénégal et la Guinée Conakry.

Pour sa mission, PACINDHA joue convenablement son rôle en soutenant les populations et surtout en les amenant à prendre conscience que l'environnement, c'est d'abord les hommes. Aussi, a-t-il été mené des activités génératrices de revenus en faveur des populations autour de la Boucle du Baoulé et dans la zone du Bafing.

L'une des activités majeures réalisées aura été également le reboisement en plus de celle de l'assainissement. Par ailleurs, il a été mené beaucoup de sensibilisation dans le cadre de la vulgarisation de la nouvelle forestière à l'intention des autorités administratives ainsi que des activités d'aménagement de quatre forêts communautaires adjacentes aux réserves du Bafing et du Baoulé.

La zone d'intervention de PACINDHA est l'une des plus difficiles en raison de pratiques désastreuses dont l'orpaillage traditionnelle. Les gîtes d'orpaillage ou carrières d'orpaillage de la zone sud du cercle de Kéniéba contiennent en moyenne 50 à 70 stères de bois de service. Environ 1500 gîtes d'orpaillage ont été recensés dans 7 sites de la zone.

La Biosphère de la Boucle du Baoulé

Les principales aires protégées de la Boucle du Baoulé (courbe au niveau du fleuve Baoulé) ont été créées en 1954 et 1959. Une vaste zone, comprenant et entourant l'ex-Parc national de la Boucle du Baoulé, a été classée Réserve de biosphère en 1982. En 1994, une révision des limites a été faite en vue d'intégrer les établissements permanents, créer un passage pour la transhumance et créer des zones pastorales. Les limites de ces 3 blocs ont été modifiées de nouveau en 2001 (n° 01-063). 4 L'amélioration de la gestion de la diversité biologique de la Boucle du Baoulé, Décrets 94-235 et 236/237/238. Cette nouvelle délimitation a réduit la superficie du parc national et créé 3 réserves qui sont séparées par des corridors de passage.

Le relief accidenté, qui comprend des plaques lithosphériques sablonneuses et des gorges vallonnées, est recouvert de quatre types de végétation : les herbacées, la broussaille ligneuse, les savanes arborées et les forêts galeries. Les fleuves Baoulé et Badinko renferment d'importantes ressources en eau. Au nombre des espèces de mammifères courantes figurent l'Oribi (*Ourebia ourebi*), le dukier de Grimm (*Sylvicapra grimmia*), le phacochère (*Phacochoerus aethiopicus*) et le singe patas primate (*Erythrocebus patas*), le singe vert (*Chlorocebus aethiops*) et le babouin (*Papio Anubis*). Ironie du sort, la plupart des grands mammifères ont été

éliminés par la chasse dans les réserves au cours de la décennie pendant laquelle la chasse avait été déclarée illégale. Il existe deux principaux groupes de nomades pastoraux – les Maures et les Peuls qui utilisent beaucoup les zones de réserve en partenariat, ce qui crée des conflits sans cesse croissants avec les paysans sédentaires locaux. La réserve est gérée par «l'Opération parc national de la Boucle du Baoulé» (OPNBB).

L'erreur faite lors du découpage de l'ancien parc national en trois blocs et l'énorme superficie de zones de transition et tampons à contrôler (2,5 millions d'hectares au total), conçues dans un schéma d'aménagement beaucoup trop théorique et compliqué, annihilent les quelques efforts engagés. La pression exercée par les éleveurs transhumants est très forte, tout autant que celle des agriculteurs, ces zones de la réserve de biosphère ne se distinguant plus en rien de portions banales du domaine rural.

Le Bassin du Sankarani

Le bassin du Sankarani se situe dans la région naturelle du Haut Bani Niger. Il couvre près de 70 % du cercle de Yanfolila. Sa superficie peut être estimée à environ 9 240 km². Il est limité au nord par les cercles de Kati et de Kangaba, au sud par la république de Côte-d'Ivoire, à l'est par le cercle de Bougouni, à l'ouest par la république de Guinée Conakry. Son climat pré guinéen et guinéen affiche des précipitations relativement élevées (850 à 1100 mm/an).

La répartition des paysages et des modes d'exploitation dans le bassin se présente comme suit :

- Point culminant et glacis de dénudation : 15 % de la superficie, non exploitables ;
- Glacis d'épandage : 55 %, cultivés seulement si la pression humaine est forte ;
- Glacis d'accumulation : 20 %, cultivés (céréales) et pâtures autour des sites de peuplement humain ;
- Plaines d'épandage : 5 %, toujours utilisés (céréales, coton, etc.) et pâtures autour des villages ;
- Vallées basses : 3 %, toujours utilisées autour des sites de peuplement humain ;
- Autres : 2 % (habitations, routes, infrastructures).

L'environnement du bassin, influencé par le Sankarani, le Wassoulou Balé et le Baoulé, constitue l'habitat de plusieurs espèces sauvages (grands mammifères terrestres et aquatiques, rongeurs, primates, oiseaux, reptiles, insectes)

Atouts et Contraintes

Les ressources naturelles du bassin du Sankarani contribuent notablement à la production locale et régionale et aux conditions de vie des ménages en termes d'alimentation, d'énergie, de santé, d'habitat, de production de plantes médicinales et de développement touristique.

Aujourd'hui, ces ressources naturelles font face à un processus important de dégradation, sous les effets conjugués de l'extension du front agricole, notamment l'utilisation abusive des berges comme champs, les pratiques de pêche destructrices, l'orpaillage, la pression démographique, les feux de brousse et la surexploitation des ressources en bois. Le tout est aggravé par les Changements Climatiques

Enfin, la pollution des cours d'eau est liée principalement à l'utilisation des intrants agricoles (engrais et herbicides) dans le cadre de l'intensification de la production des cultures de rente (coton) et irriguées (riz) (MEA, 2009).

Des interventions très remarquées ont été déployées dans la zone notamment à travers les actions de l'ONG « A D C O P S » Action Pour Le Développement et Contre La Pauvreté au Sahel, une Organisation Non Gouvernementale (ONG) nationale agréée par les autorités maliennes suivant récépissé N° 0100/MAT-DNAT

du 23 janvier 1998. En outre, ADCOPS a signé un accord cadre N° 1017 le 03 juillet 1998 définissant le cadre juridique de son intervention.

ADCOPS œuvre pour améliorer le cadre de vie des populations et valoriser les potentialités locales (en ressources naturelles et compétences humaines)

Ses sous objectifs sont :

- Attirer dans le milieu les acteurs extérieurs qui sont prêts à valoriser les potentialités locales ;
- Orienter les acteurs à s'investir dans les actions valorisant les ressources locales ;
- Utiliser les partenaires intermédiaires locaux pour mobiliser les ressources locales ;
- Utiliser les compétences des partenaires privés de développement, les services locaux pour la concrétisation des actions ;
- Privilégier les compétences locales pour améliorer celles de ADCOPS ;
- Repérer et valoriser les compétences en animation villageoise ;
- Amener les associations et groupements à pérenniser les actions qu'eux-mêmes ont initiés ;
- Responsabiliser les associations et groupements à toutes les étapes d'une action : de l'identification à l'évaluation.

La stratégie de l'ONG est claire : Les populations bénéficiaires sont entièrement impliquées à toutes les phases du projet : Conception ; Recherche de financement ; Exécution/Réalisation ; Suivi-évaluation.

ADCOPS intervient dans le Bassin du Sankarani qui a été identifié dans la troisième phase, le PMF/FEM comme une zone stratégique d'intervention. Il a ainsi financé de nombreux projets dans cette zone où il avait été constaté que les activités de coupe de bois et de production de charbon avaient sensiblement diminué.

Aujourd'hui, la situation a encore changé en raison de l'exploitation abusive des ressources naturelles récemment constatée.

Le Delta Intérieur du Niger

La Région Naturelle du Delta Central Nigérien qui comprend quatre ensembles bien distincts:

- Les plaines d'inondation du Niger et du Bani (Delta Vif)
- Les plaines fossiles du Niger et du Bani (Delta Mort)
- Le glacis continental, une zone étalée en arc de cercle du Sud-ouest au Nord-est autour de la zone deltaïque
- La zone des lacs qui va du Dinta au delà de l'Erg de Bara.

L'ensemble est grossièrement situé entre 4 degré et 6 degré Ouest et 13 degré 30'-16 degré Nord. Ses limites Nord-Ouest et Nord buttent aux derniers modelés éoliens du Kouroumary et de l'Aklé-Azaouad. A l'Ouest, il est limité par les bas glacis du Plateau Mandingue. Vers l'Est, les marges de la région se confondent avec les derniers contreforts du Plateau de Bandiagara et le Gourma des lacs.

De Tombouctou à Léré, la région repose sur la formation Irma-Ibouban (pelites, schistes et calcaires massifs). On y observe une partie de la formation Hombori-Douentza (quartz, quartzites et jaspes) et aussi la formation Oualo (affleurements de El Farach).

Au dessus de ces formations, il y a les grès tendres, argileux, grossiers à moyen et des argilites sableuses du Continental Intercalaire au dessus desquels affleurent les grès ferrugineux conglomératiques du Continental Terminal.

Le reste des zones deltaïques est couvert par d'immenses couches d'alluvions quaternaires. La pluviométrie varie de 250 mm au Nord à 800mm au Sud. La végétation varie de la savane arbustive à la savane herbeuse ou à la steppe. Les sols sont d'origine éolienne ou fluviatile ou encore fluvio-lacustre.

Le Delta Vif est limité au Nord par l'Erg de Bara, à l'Est par le glacis du Kounary, au Sud par l'Erg noyé de Samaye et à l'Ouest par les hautes plaines de Dioura, dans le Soudanien Nord. Cependant ses conditions morpho-hydrologiques passées et actuelles lui confèrent à cette zone une position très spéciale qui fait que la classification bioclimatique devient discutable.

Les terres non arables y occupent 90% avec les terres humides dont l'aptitude à la production agricole est conditionnée à l'aménagement hydro-agricole pour le contrôle de l'excès d'humidité. Les sols franchement inondés de façon saisonnière occupent à eux seuls 74% de la zone.

Quant à la végétation, elle se différencie dans sa composition par le niveau et la durée des inondations. Ainsi les sols effectivement inondés pendant une grande partie de l'année, portent Voscia cuspidata, Echinochloa stagnina, Oryza longistaminata. Dans les parties les moins profondes, il y a Mimosa pigra.

Les sols moins inondés portent Vetiveria nigriflora, Eragrostis barterii, Panicum anabaptisum et des ligneux comme Mitragina inermis et Piliostoma reticulatum. A ces terrains, il faut ajouter les terrains à Oryza sativa. Le potentiel fourrager du Delta Vif est très élevé.

Pour les ressources en eaux on retiendra que le Delta Vif appartient à la cuvette lacustre dont elle constitue le centre. Elle est dans sa quasi-totalité inondée par les crues du Niger et du Bani et offre ainsi d'énormes possibilités hydro-agricoles: (périmètres irrigués de Ténenkou, Ké-Macina, Mopti, etc.). Les eaux souterraines semblent être en connexion hydraulique avec les eaux de surface. Partant elles sont mise en évidence à une faible profondeur, et outre cette alimentation directe à partir des surfaces en eau libre, elles reçoivent des précipitations annuellement et par Km² allant de 0 à 25.000M³.

Le Delta Intérieur est l'un des domaines d'intervention de ODI Sahel (Organisation pour un Développement Intégré au Sahel (ODI-Sahel) dont les objectifs spécifiques sont :

- Améliorer la santé des animaux contre les épizooties;
- Améliorer l'alimentation des animaux par la mise à disposition aux pasteurs de suppléments alimentaires (farines de céréales, tourteaux, sels/pierres à lécher;
- Contribuer à la prévention des conflits intra et intercommunautaires ;
- Protéger l'environnement
- Renforcer les capacités des pasteurs.

Grâce à cette organisation non gouvernementale dont l'objectif est de contribuer au développement socio-économique, organisationnel et institutionnel des communautés vulnérables à partir d'une approche participative tenant compte de l'aspect genre et de la protection de l'environnement, Tata Touré s'engage résolument dans la lutte contre les maux et injustices sociales dont sont victimes les femmes et les enfants.

Les actions d'ODI Sahel portent sur la promotion et la défense des droits des femmes et des enfants, la gestion intégrée des ressources naturelles, l'accès à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement et le renforcement des capacités (formation, alphabétisation). Grâce à ses actions sur le terrain, elle est devenue un outil efficace de la défense des femmes.

L'ONG a obtenu des financements de partenaires et exécuté avec succès de nombreux projets et programmes en faveur des femmes, des enfants et de toute la communauté. Dans les communes rurales des cercles de Djenné et Mopti avec l'appui financier d'ONU/Femmes, ODI Sahel a ainsi développé un projet d'appui à la prise en compte du genre dans les programmes de développement social et économique des communes (PDSEC).

Etat des lieux, bilan des études diagnostics

Une quasi homogénéité se dégage de l'analyse de l'état des lieux et d diagnostic des zones écosensibles étudiées.

Au regard des constats et de la synthèse générale des actions des ONG, il importe de prendre en considération :

- L'Elaboration d'un processus d'adaptation aux changements climatiques (itinéraire de l'adaptation aux changements climatiques actuels et futurs, cadre institutionnel de mise en œuvre, plan de communication) ;
- L'information et la sensibilisation sur l'adaptation aux changements climatiques, le développement de la recherche sur les technologies adaptées et la gestion durable des terres ;
- Les choix d'intervention axés sur la gestion des ressources naturelles et le renforcement des capacités, qui sont pertinents et méritent d'être renforcés ;

Il ressort des données à notre dispons que les ONG PACIHNDA, ADOPS et ODI SAHEL ont visé directement et précisément à résoudre une ou plusieurs difficultés liées aux enjeux de la gestion de l'environnement au Mali.

Le degré de satisfaction étant le même pour les diffèrent échelons, on peut raisonnablement affirmer le haut niveau de pertinence des projets est en concordance avec le niveau tout aussi élevé des résultats et de viabilité à long terme sous certaines.

Toutefois, les aléas du climat sont tels qu'il faut toujours continuer à renforcer la résilience climatique des populations et pour ce faire diverses stratégies d'adaptation sont proposées pour les thèmes suivants:

Dans le Secteur de l'Agriculture et de l'Elevage :

Les actions ont porté essentiellement sur les thèmes suivants :

- La formation des paysans et vulgarisateurs aux méthodes de collecte des données et à l'utilisation pratique de l'information météorologique et agro météorologique, afin de susciter chez eux le reflexe consulter ces informations avant toute prise de décision dans le domaine agricole ;
- L'établissement d'un système opérationnel d'élaboration et de dissémination dans le monde rural des informations et conseils sur les bonnes pratiques ;
Si il y a eu des résultats en matière de gestion de l'eau (notamment l'aménagement de mares) on peut regretter qu'il y a eu peu d'action pour :
- La réalisation de barrages de retenue et le surcreusement de puits et de mares ;
- L'utilisation de variétés culturales adaptées ;

- L'assistance agro météorologique au monde rural ;
- La promotion de produits forestiers non ligneux, aux fruits, légumes et produits de la chasse et de la pêche.

En matière de Gestion des Ressources Naturelles les ONG ont démontré de très grandes capacités notamment par :

- L'amélioration de l'implication des femmes dans la gestion des ressources naturelles, en particulier par l'élargissement des conventions aux structures rurales de gestion féminines et la prise en compte des préoccupations des femmes liées aux besoins énergétiques ;
- L'extension du processus de conventions locales de gestion aux domaines agro forestiers et aux plantations communautaires ;
- La poursuite du renforcement des compétences des structures rurales de gestion par rapport aux techniques de valorisation des produits locaux ;

Dans le cadre du Renforcement des Capacités, il y a eu :

- La poursuite du renforcement des capacités des femmes en vue d'une part de leur positionnement stratégique dans les processus de planification et de gestion des affaires publiques au niveau communal, et d'autre part de la prise en compte de leurs besoins dans les budgets d'investissement des communes .

Cependant, une des faiblesses noter dans les interventions des ONG est que l'on note que des structures rurales de gestion aux outils de suivi par leur traduction en langue nationale n'a pas été appliqué ou si il l'a été, n'a pas été amélioré.

Concernant le Ciblage des Interventions, les actions des ONG souffrent d'une certaine dispersion des efforts alors même qu'il n'y a pas toujours une adéquation entre leurs capacités de gestion et leurs ressources humaines. Cela pose la question de l'efficacité et de l'efficience des activités. Cette situation est sus tendue par le faible niveau de financement, les contraintes géographiques et le sous équipement auxquels les ONG doivent faire face.

Cependant, certaines activités liées aux enjeux environnementaux (conservation de l'eau et du sol, conservation de la biodiversité par exemple) mises en œuvre par les ONG sont jugées particulièrement pertinentes et efficaces par la majorité de leurs partenaires sur le terrain. Ces domaines représentent des avantages comparatifs qui devraient être utiles à ces ONG pour la planification du prochain cycle de programme PMF/FEM.

Quant à la Recherche d'Activités Porteuses d'Innovation, certains résultats probants ont été atteints, notamment dans le cadre du diagnostic participatif qui ont permis aux communautés d'identifier elles mêmes les solutions aux problèmes qui se posent à elles dans leurs terroirs pour la gestion des ressources partagées. Cela a permis une plus grande intégration des couches vulnérables de la population à la gestion de leurs ressources environnementales.

Les prochaines actions devraient continuer à mettre l'accent sur des activités innovantes pouvant attirer des financements additionnels aux ONG. Parmi ces interventions innovantes, il faudrait poursuivre et amplifier l'appui dans le domaine des changements climatiques, développer l'approche filière, en particulier pour l'exploitation des produits forestiers non-ligneux.

Pour ce qui est des Rapports avec l'Etat, le résultat le plus tangible obtenu dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet GRN est l'Etablissement de la confiance entre les différentes parties prenantes.

La collaboration entre l'Etat et les ONG et autres associations dans la GRN est consacrée au niveau national par un dispositif législatif et réglementaire bien documenté (Code des Collectivités territoriales, décrets et arrêtés d'application des différentes lois, politiques et stratégies nationales en matière de gestion des forêts, de la faune et de l'environnement). Ces dispositifs encadrent les différentes collaborations et définissent les rôles des différents acteurs.

Cependant, on peut toujours regretter qu'à présent, il n'y ait pas de décisions claires et acceptables pour l'accès direct des ONG au Fonds Climat Mali.

Les ONG sont confrontées au problème de financement approprié et durable. Le défi sera substantiel pour elle est qu'il y a peu de flux existants de fonds environnementaux aisément accessibles (Fonds Climat Mali) qui pourraient être revu ou réappropriés à un nouveau mécanisme de financement

Les différentes conventions et protocoles les ressources naturelles, les réflexions sur les liens entre pauvreté et surexploitation des ressources naturelles, le rôle déterminant joué par la société civile dans la gestion durable des ressources naturelles sont autant d'éléments qui ont suscité une prise de conscience des institutions internationales quant à la nécessité de mettre en place des instruments de financement permettant aux différents acteurs de mener des actions concrètes de gestion sur le terrain.

Une des raisons pouvant expliquer les raisons pour lesquels ce défi restera entier tant que les ONG n'ont pas suffisamment d'information sur les sources de financement parmi lesquelles on peut citer :

- Les gouvernements et collectivités locales : Il s'agit de fonds nationaux mis en place (Fonds Climat Small Grant) pour accompagner les actions de gestion au niveau national ou local. Ces fonds peuvent être gérés par des structures mises en place à cet effet.
- Les fondations, les fonds environnementaux et les privés : Un peu partout en Afrique de l'Ouest, des fondations privées et publiques (FIBA, FIDA), fondation Ensemble, fondation Albert II de Monaco, FACF, Fondation Nature & Découvertes, etc.) financent les activités de gestion des ONG ;
- La coopération bilatérale : D'autres formes de coopération permettent aux ONG locales de bénéficier de l'appui direct d'ONG du Nord, de collectivités, services de coopération d'ambassades et certaines associations des pays du Nord ;
- Le REDD, stockage de carbone, paiement des services environnementaux: Cette catégorie de financement est encore très peu ou pas développée au Mali. Le processus est long et demande des compétences techniques assez pointues.
- Les recettes internes des ONG: Certaines ONG arrivent à dégager des recettes propres à travers des prestations de service ponctuelles (conseil) ou des activités de valorisation des ressources naturelles. Pour cette dernière forme de recette, il s'agit surtout de l'écotourisme, selon les règlements en vigueur dans les pays.
- Les financements internes : Les financements internes constituent un gage de durabilité des actions de gestion des ONG. Ils permettent à la fois d'assurer la continuité entre les phases de subventions issues de bailleurs et d'impliquer les communautés dans les activités de gestion
- La contribution du secteur privé: Il s'agira, au vu du potentiel économique et des opportunités qu'offrent les activités d'écotourisme, d'instaurer un partenariat plus dynamique, mutuellement profitable au secteur privé national dans le cadre du financement intéressant différents programmes du plan.

- La contribution des acteurs-bénéficiaires : Les communautés partenaires mobiliseront toutes les ressources humaines et organisationnelles à leur portée ainsi que leur épargne. La part de leur apport sera à déterminer au niveau des programmes et projets à mettre en œuvre.

A partir de ce qui précède, il faut aborder la question des conditions de durabilité des financements car si les ONG peuvent disposer d'un large éventail de financements disponibles, aucun de ces financements ne l'est sur le long terme. Cela constitue pourtant une nécessité pour les ONG qui peuvent difficilement faire appel au public ou à l'Etat. Elles doivent alors combiner les financements à plusieurs niveaux sur la base d'une stratégie de gestion et d'investissement bien élaborée.

Les défis techniques, financiers, humains qui se posent aux ONG, induisent la nécessité de disposer d'outils de gestion et de suivi car elles ne disposent pas de réels de gestion financière et de comptabilité fiables et audités par une structure externe. Il faudra aussi cerner les objectifs des bailleurs de fonds et les échéances des appels à projets. Les bailleurs interviennent généralement en suivant des critères précis concernant les domaines d'intervention et les régions éligibles.

Conclusion

La pertinence de la stratégie d'intervention et l'efficacité-efficience des activités menées est évidente.

La pérennité des acquis notamment les acquis socio économiques et écologiques des projets et leur adéquation avec les indicateurs de pauvreté caractéristiques des zones d'intervention est une réalité.

Les progrès et changements induits en matière d'intégration des couches marginalisées singulièrement les femmes et les jeunes dans la gestion des ressources locales est notable.

La pertinence des activités, de l'approche et du système de suivi montre des progrès, mais doivent être soutenus.

La compréhension et le degré d'appropriation des actions par les producteurs et les élus sont là les deux facteurs essentiels à l'atteinte des objectifs. Dans la mesure où les ONG par vocation ont un rôle de facilitateur, d'appui technique et de conseil, et que la prise de décision et la gestion incombent principalement aux populations, il est difficile de dire aujourd'hui qu'il y a un réel transfert de compétence et d'outils aux groupes cibles et si ce transfert est adéquat et suffisant pour leur permettre de soutenir le processus de gestion durable des ressources.

Le cadre partenarial actif entre les différents acteurs (communes, services techniques, ONG) constitue un outil favorable à la représentativité des instances et la légitimité des décisions et des actions et à la prévention des conflits. Il n'existe pas de certitude quant à l'effectivité d'une telle situation tout comme il n'y a pas d'indication précises sur la qualité de ce partenariat.

Les résultats et effets induits sur le plan social, économique et écologique ; à cet égard, d'après nos informations, la participation et la prise de responsabilité des populations (femmes et hommes) dans le processus de gestion durable des ressources naturelles est probant.

Les effets sont liés aux objectifs immédiats des projets développés. Ils découlent d'un ensemble de produits atteints dans le cadre des projets, les produits étant les changements obtenus à court terme suite à la mise en œuvre des activités des projets.

